

## Fiche Concours : Conservateur du patrimoine

### ❖ Présentation :

Placés au sein ou à la tête d'institutions patrimoniales, les conservateurs du patrimoine ont pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Ils en favorisent le partage avec les publics les plus larges. Ils participent et veillent à l'approfondissement de la recherche scientifique appliquée au patrimoine.

Les conservateurs du patrimoine exercent des fonctions scientifiques et administratives de haut niveau dans les services et établissements relevant du ministère chargé de la culture, mais aussi d'autres ministères, comme ceux des affaires étrangères et de la défense. Les conservateurs de la Ville de Paris et les conservateurs territoriaux exercent les mêmes fonctions dans les services et établissements patrimoniaux de la Ville de Paris d'une part, et des autres collectivités territoriales, d'autre part.

Les concours sont organisés par l'Institut national du patrimoine (Inp) pour le compte de l'État et de la Ville de Paris. L'Institut organise également, sur la base d'une convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les concours d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine. Les épreuves des concours de l'État et de la Ville de Paris, d'une part, et des collectivités territoriales, d'autre part, sont identiques, ainsi que les jurys. Les lauréats aux concours intègrent l'Institut national du patrimoine pour une formation de 18 mois.

À l'issue de leur formation, en fonction de l'avis donné par le jury de sortie, les élèves se voient délivrer le diplôme de conservateur du patrimoine ou de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris. Ils sont alors titularisés dans le corps des conservateurs du patrimoine de l'État ou celui de la Ville de Paris.

Concernant le corps des conservateurs territoriaux, les lauréats sont nommés par le président du CNFPT en qualité d'élèves à l'Institut national du patrimoine. À l'issue de leur formation, en fonction de l'avis donné par le jury de sortie, les élèves territoriaux se voient délivrer le diplôme de conservateur territorial du patrimoine. Ils sont inscrits sur une liste d'aptitude et doivent se rapprocher des collectivités qui ont déclaré des emplois vacants.

### ❖ Accès :

**Les concours externes** sont ouverts aux candidats français ou ressortissants de l'UE ou de l'EEE, titulaires d'une licence, d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces diplômes. Les candidats non titulaires du diplôme requis pourront demander la reconnaissance de l'équivalence d'une autre formation ou qualification, ou de leur expérience professionnelle.

**Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires et aux magistrats, en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant leur service national à la date du concours, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à cette même date ; les candidats aux concours internes doivent également justifier d'au moins quatre ans de services publics (équivalent temps plein) à la date de clôture des inscriptions de l'année au titre de laquelle les concours sont ouverts.

### ❖ Epreuves :

Le concours comprend 5 spécialités :

- **Archéologie ;**
- **Archives ;**
- **Monuments historiques et inventaire ;**
- **Musées ;**
- **Patrimoine scientifique, technique et naturel.**

## I. Concours Externe

- Admissibilité :

- 1) **Une dissertation générale** (5h, Coef 3) ;
- 2) **Une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire** de plusieurs documents, en fonction de la spécialité choisie (5h, Coef 4) ;
- 3) **Une épreuve de langue** ancienne ou de langue vivante étrangère (3h, coef 1).

- Admission :

- 1) **Une épreuve de spécialité professionnelle** à partir d'un dossier (préparation : 30 minutes, épreuve : 30 minutes ; coef 3) ;
- 2) **Un entretien** de motivation avec le jury (épreuve : 30 minutes ; coef 3) ;
- 3) **Un oral de langue** vivante étrangère (autre que celle choisie à l'écrit) (préparation : 30 minutes, épreuve : 30 minutes ; coef 1).

## II. Concours interne :

- Admissibilité :

- 1) **Une note** établie à partir d'un dossier à caractère culturel (5h, Coef 3) ;
- 2) **Une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire** de plusieurs documents, en fonction de la spécialité choisie (5h, Coef 4) ;
- 3) **Une épreuve de langue** ancienne ou de langue vivante étrangère (3h, coef 1).

- Admission :

- 1) **Un entretien avec le jury** : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier RAEP (épreuve : 30 minutes ; coef 3) ;
- 2) **Un oral de langue** vivante étrangère (autre que celle choisie à l'écrit) (préparation :30 minutes, épreuve : 30 minutes ; coef 1).

### ❖ Calendrier :

Les candidats déposent un dossier d'inscription unique même s'ils souhaitent présenter une double candidature (concours Etat/Ville de Paris et concours territorial). Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site de l'Institut national du patrimoine [www.inp.fr](http://www.inp.fr).

*Inscriptions* : du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015

*Epreuves écrites* : du 18 au 21 août 2015

*Epreuves orales* : novembre - décembre 2015

*Rentrée des lauréats* : début janvier 2016

### ❖ Liens utiles :

<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-permanente/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement>

<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-permanente/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement/Reponses-aux-questions-frequentes>

<http://www.cnfpt.fr/content/concours-conservateur-territorial-du-patrimoine>

DRAC régionales : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions>

Exemples de préparations au concours :

<http://www.univ-lyon2.fr/master-2-preparation-au-concours-de-conservateur-du-patrimoine-428333.kjsp>

<http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/les-parcours/preparation-aux-concours-2967/preparation-aux-concours-des/objectifs-de-la-formation-3913/>

*Les informations contenues dans ce document peuvent à tout moment être modifiées voire invalidées par de nouvelles mesures.*